

Séance du Grand Conseil

Mardi 2 octobre 2012

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Dépôt des questions orales jusqu'à 16h30

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>M. le Président adresse ses vœux à M. le député Pierre-André Pernoud, lequel est devenu grand-père. Il souhaite un prompt rétablissement à M. le député Didier Divorve. Il communique que le Bureau du Grand Conseil s'est rendu le week-end dernier à Fribourg, pour la Réunion des Bureaux des Grands Conseils romands, de Berne et du Tessin. Enfin, il propose d'inverser les points 19 et 20 de l'ordre du jour, étant donné que l'interpellation Courdesse est un prolongement de l'interpellation Ducommun.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Interpellations: Martial de Montmollin; Christelle Luisier Brodard et consorts; Christine Chevalley; Claudine Wyssa et consorts. Postulat: Jacques Haldy et consorts. Motion: Marc-Olivier Buffat et consorts.</p>			
RENV-CE	3.	(12_INT_032) Interpellation Patrick Vallat et consorts - Faillite de l'entreprise totale Baumag dans le cadre de la construction du bâtiment Géopolis de l'Université de Lausanne (Pas de développement)			
RENV-CE	4.	(12_INT_030) Interpellation Gérald Cretegnny et consorts - Le financement des infrastructures est-il cohérent avec leur planification ? (Développement)			
RENV-CE	5.	(12_INT_031) Interpellation Axel Marion et consorts - L'errance du projet Métamorphose, un risque pour le PALM ? (Développement)			

Séance du Grand Conseil

Mardi 2 octobre 2012

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	6.	<p>(7) Exposé des motifs et projets de lois (EMPD N° 1 du projet de budget 2013) - sur l'impôt 2013 - modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI) (1er débat)</p> <p>(1er débat): l'entrée en matière sur les deux projets de lois est acceptée à l'unanimité. Loi sur l'impôt: art. 1 à 15 acceptés sans discussion, à l'unanimité. Loi sur les impôts directs cantonaux: art. 5 à 183 acceptés sans discussion. Art. 2 accepté. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée à l'unanimité (majorité des trois quarts requise).</p> <p>(2ème débat): Loi sur l'impôt: art. 1 à 15 acceptés sans discussion, à l'unanimité. Loi sur les impôts directs cantonaux: art. 5 à 183 acceptés sans discussion à l'unanimité. Art. 2 accepté. Fin du 2ème débat. En votation finale, les deux projets de lois sont adoptés à l'unanimité.</p>	DFIRE.	Grognuz F.	
TRAITE	7.	<p>(GC 029) Election du Procureur général pour la législature 2013-2017</p> <p>Bulletins délivrés : 129; bulletins rentrés : 129; bulletins nuls : 2; bulletins valables : 127; bulletins blancs : 20; majorité absolue : 64. A obtenu 102 voix et est donc élu: 1. M. Eric Cottier.</p>	GC	Ansermet J.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 2 octobre 2012

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	8.	<p>(GC 028) Election de trois juges et d'un juge suppléant au Tribunal neutre pour la législature 2012-2017</p> <p>Juges au Tribunal neutre: Bulletins délivrés : 127; bulletins rentrés : 127; bulletins nuls : 0; bulletins valables : 127; bulletins blancs : 2; majorité absolue : 64. Ont obtenu des voix : 1. M. Pierre Moor (124 voix) ; 2. M. Raymond Didisheim (120 voix); 3. M. Christophe Piguet (120 voix). Sont élus : MM. Pierre Moor, Raymond Didisheim et Christophe Piguet.</p> <p>Juge suppléant au Tribunal neutre: Bulletins délivrés : 120; bulletins rentrés : 120; bulletins nuls : 8; bulletins valables : 112; bulletin blanc : 1; majorité absolue : 57. Ont obtenu des voix : 1. M. Alain Thévenaz (95 voix) ; 2. M. Denis Sulliger (16 voix). Est élu : M. Alain Thévenaz.</p>	GC	Ansermet J.	
OA	9.	<p>(GC 025) Exposé des motifs et projet de décret du Bureau du Grand Conseil fixant le nombre de juges cantonaux ainsi que leur taux d'activité et le nombre d'assesseurs de la Cour de droit administratif et public et de la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal pour la législature 2013-2017</p> <p>(1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à la majorité, moins un avis contraire et six abstentions. Art. 1 à 5 acceptés, chaque fois à la majorité, moins quelques abstentions. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée à la majorité, moins deux avis contraires (majorité des trois quarts requise).</p> <p>(2ème débat): art. 1 à 5 acceptés à l'unanimité, sans discussion. Fin du 2ème débat. En votation finale, le projet de décret est adopté à la majorité, moins deux avis contraires et six abstentions.</p>	GC	Mattenberger N.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 2 octobre 2012

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	10.	(GC 027) Rapport annuel 2011 de la Commission interparlementaire de contrôle « détention pénale » Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité (acceptation du rapport de la Commission interparlementaire de contrôle "Détention pénale").	GC	Mattenberger N.	
OA	11.	(501) Exposé des motifs et projet de décret fixant le mécanisme de correction de la bascule d'impôt de 2011 lié à la facture sociale(1er débat) (1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à la majorité, moins deux abstentions. Art. 1 à 3 acceptés. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée à l'unanimité (majorité des trois quarts requise). (2ème débat): art. 1 à 3 acceptés. Fin du 2ème débat. En votation finale, le projet de décret est adopté à la majorité, moins un avis contraire et cinq abstentions.	DINT.	Grognuz F.	
RENV-CE	12.	(11_PET_078) Pétition demandant que les assesseurs de la CDAP puissent oeuvrer après 65 ans Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à la majorité, moins deux abstentions (prise en considération de la pétition et renvoi au Conseil d'Etat).	DINT	Baehler Bech A.	
REF	13.	(11_PET_088) Pétition Cocou Djossou concernant des observations rectificatrices urgentes Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité (classement de la pétition).	DINT	Haury J.A.	
RENV-CE	14.	(11_MOT_156) Motion Jérôme Christen et consorts en faveur de l'introduction d'un droit de préemption permettant de faciliter la politique foncière des collectivités publiques Motion transformée en postulat avec l'accord de son auteur. Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées par 63 oui, 51 non et 9 abstentions (prise en considération totale du postulat et renvoi au Conseil d'Etat). A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 62 oui, 60 non et 3 abstentions.	DINT	Chollet J.L.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 2 octobre 2012

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	15.	(11_POS_261) Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts pour la création de zones d'habitation à loyers modérés Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à la majorité, avec plusieurs abstentions (prise en considération totale du postulat et renvoi au Conseil d'Etat).	DINT	Courdesse R.	
RENV-T	16.	(11_INT_594) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre Volet - PAC 292 A région des Mosses	DINT.		09/10/2012
RENV-T	17.	(11_INT_630) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques Perrin - Légalisation de terrains pour la construction de logements et moyens pour garantir un rythme de décision rapide	DINT.		09/10/2012
RENV-T	18.	(11_INT_632) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Claudine Dind - Petites ou grandes infractions à répétition : certains services de l'Etat doivent-ils continuer à subir ?	DINT.		09/10/2012
RENV-T	19.	(11_INT_637) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Régis Courdesse - Sanction en matière de construction sans autorisation	DINT.		09/10/2012
RENV-T	20.	(11_INT_580) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Ducommun - Le Service du développement territorial ou un autre service de l'administration cantonale a-t-il autorisé la Ville de Lausanne à aménager une structure d'accueil en zone agricole ?	DINT.		09/10/2012
RENV-T	21.	(11_INT_609) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Marie Surer et consorts - Après le bug informatique et de l'information, voici venu le temps du bug graphique et de la transmission	DINT.		09/10/2012
RENV-T	22.	(11_INT_616) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre Guignard - Plus de policiers, c'est bien, mais a-t-on suffisamment de places dans nos prisons ?	DINT.		09/10/2012
RENV-T	23.	(11_INT_629) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation François Brélaz - Remise de bandes sonores dans le cadre de l'affaire Skander Vogt : l'enquête de la justice est-elle terminée ?	DINT.		09/10/2012

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :